

Image not found or type unknown



# Siège Social et rupture de bail commercial

Par **Spartacus42**, le **12/08/2018** à **11:09**

Bonjour,

Un jugement en référé a consacré la rupture anticipée d'un bail commercial avec indemnités. L'ancien locataire peut-il maintenir son siège social à la même adresse sachant que le local est occupé par un nouveau locataire.

Merci.

AS